

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil d'Administration de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) s'est réuni en session ordinaire le 1^{er} octobre 2019 à Yaoundé (République du Cameroun), sous la présidence de Monsieur **Cesar-Augusto MBA ABOGO**, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification de la République de Guinée Equatoriale, son Président statutaire.

Après avoir adopté le procès-verbal de sa réunion tenue le 3 juillet 2019, le Conseil d'Administration a pris acte de l'état d'exécution de ses précédentes résolutions et décisions. Il a exhorté le Gouvernement de la Banque à accélérer l'exécution des actions restantes.

Examinant l'évolution de la conjoncture économique et financière récente des Etats membres de la CEMAC et des perspectives à court et moyen termes, le Conseil d'Administration s'est satisfait de la progression des réserves de change de la BEAC, de l'amélioration des transferts reçus et de l'accroissement du volume des rétrocessions des devises à la BEAC. Il a félicité le Gouvernement de la Banque pour les efforts ayant abouti à l'atteinte de ces résultats et l'a encouragé à poursuivre le suivi de la bonne application de la réglementation des changes.

Poursuivant ses travaux, le Conseil d'Administration a adopté le rapport du Comité d'Audit au titre du troisième trimestre 2019.

Ensuite, le Conseil d'Administration a arrêté le budget révisé de la Banque Centrale au titre de l'exercice 2019.

Au plan réglementaire, le Conseil d'Administration a délivré son avis conforme pour l'adoption, par le Comité Ministériel de l'UMAC :

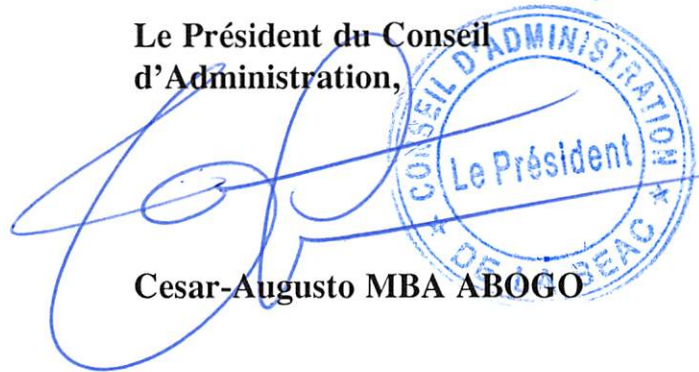
- des modifications de certaines dispositions du Règlement N° 01/CEMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016, portant Prévention et Répression du Blanchiment des Capitaux et du Financement du Terrorisme et de la Prolifération en Afrique Centrale ;
- du Règlement relatif à l'introduction en bourse des participations des Etats et de leurs démembrements, dans les entreprises exerçant dans la CEMAC ; cet instrument étant destiné à accompagner la seconde phase du processus d'unification du marché financier de la CEMAC, et ce conformément à

l'article 8 de l'Acte Additionnel n°06/17-CEMAC-COSUMAF-CCE-CE du 19 février 2018 ;

Après avoir été rassuré de la prise en compte de ses observations pertinentes formulées au sujet des textes infra statutaires de la BEAC, le Conseil d'administration a approuvé lesdits textes.

Au titre des mesures individuelles, le Conseil d'Administration a délivré son avis conforme pour la nomination, par le Comité Ministériel de l'UMAC, des nouveaux membres de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC).

**Le Président du Conseil
d'Administration,**



Cesar-Augusto MBA ABOGO